



Procès-verbal du Conseil d'Administration des Archers de la Trémoille du 21 janvier 2017.

Le 21 janvier 2017 à 9h00, le Conseil d'administration de la compagnie des Archers de la Trémoille s'est réuni à l'Espace Michel Olivier à Thouars sur convocation du président.

Le Conseil d'Administration était présidé par M Tony DAHAIS, en qualité de président de l'association. Il était assisté d'un secrétaire de séance, Mme Isabelle MARTIN, secrétaire de l'association.

Plus de la moitié des administrateurs étaient présents ou représentés. Le Conseil d'Administration a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 9 des statuts.

Présents :

Président :	Tony Dahais
Vice-président :	Marc Aubert
Vice-président :	Yvon Marot
Trésorier :	Didier Rabin
Vice-trésorière :	Anita Dahais
Secrétaire :	Isabelle Martin
Vice-secrétaire :	Pierric Boinot
Membres :	Thomas Banchereau , Patrick Boinot, Alain Sudrat, Alain Banchereau, Olivier Martin, Stéphanie Chabauty.

Excusées : Isabelle Bernier (représentant les sponsors), Sylvie Proust,

Début : 9h00

Ordre du jour :

- I. Voeux pour l'année 2017
- II. Hommage à Mme Hélène Roy
- III. Validation du compte-rendu de la réunion du C.A. du 28 octobre 2016
- IV. Retour sur le championnat départemental de tir en salle de Courlay
- V. Assemblée Générale du comité départemental des Deux-Sèvres (21 janvier 2017)

- VI. Assemblée Générale du comité Régional de la Nouvelle Aquitaine (12 février 2017)
- VII. Projet du club ETAF (Ecole de Tir à l'Arc Français)
- VIII. Championnat de tir en salle jeunes à Nîmes (18 et 19 février 2017)
- IX. Préparation de la finale du défi des maîtres (samedi 25 février)
- X. Aménagement du pas de tir du stade Philippe Morin (murs de tir à 40 mètres, protection avec les bandes de carrières, angles de l'abri, porte du 50 mètres, etc.).
- XI. Formation d'un nouvel arbitre fédéral : Clément Thébault
- XII. Labellisation FFTA (label argent et citoyen du sport)
- XIII. Les animations périscolaires
- XIV. Commission « traditions », avancée des travaux (bannière, tir traditionnel...)
- XV. Portes ouvertes des 18 et 19 mars 2017 de notre partenaire GAEC Desnouhes au Vaudelnay (49).
- XVI. Utilisation de nos installations par la com-com de Thouars.
- XVII. Tir en campagne du 2 avril 2017 à Tourtenay
- XVIII. 1ère manche de DRE 2017 à Argenton l'Église les 22 et 23 avril 2017
- XIX. Nos équipes de DRE
- XX. Recherche de nouveaux partenaires
- XXI. Bilan comptable
- XXII. Mise en place d'un calendrier des réunions de notre conseil d'administration
- XXIII. Questions diverses

I. Voeux pour l'année 2017

Tony Dahais souhaite une année pleine de réussites dans tous les domaines de la vie aux membres du bureau.

Les vœux ont été envoyés à diverses instances sportives et politiques. Certaines ont répondu.

II. Hommage à Mme Hélène Roy

Une minute de silence a été respectée à la mémoire de Madame Hélène Roy, membre fondateur du club des Archers de la Trémoille et bienfaitrice.

III. Validation du compte-rendu de la réunion du C.A. du 28 octobre 2016

Pas de remarque particulière sur la réunion du C.A.
Le compte-rendu est donc validé.

IV. Retour sur le championnat départemental de tir en salle de Courlay

Le club a récolté quelques titres de champions des Deux Sèvres.

Benjamin : Axel en argent

Super vétéran poulies : Marc en or

Minime : Vivien en or

Sénior Dame : Stéphanie en bronze

Cadette : Agathe en argent

Sénior poulies : Pierrick en or

Cadet : Thomas en or

Vétéran poulies : Patrick en bronze

Senior dame Bare Bow : Ophélie

Les équipes : benjamins-minimes font 2ème, les dames font 2èmes et les poulies font 1ers.

Il y a eu un problème de sélection qui a entraîné de nombreux repêchages.

Lorsque l'on participe à un championnat départemental, régional ou même national, cela entraîne sa participation complète à l'épreuve. Ce type de compétition est basée sur une sélection, donc tous les archers ne sont pas sélectionnés, cela doit être un honneur de pouvoir participer à ce type de concours en tant qu'archer représentant du club. Quand l'on s'engage dans ce type de compétition, cela entraîne des obligations comportementales et sportives. L'archer s'engage à donner le meilleur de lui-même pour porter les couleurs de la compagnie. Le fait de quitter une compétition en cours (sauf dans le cas d'une blessure) est jugé irrespectueux et inacceptable. C'est un manque de respect pour les autres athlètes concourant à ce championnat, mais également pour les bénévoles donnant de leur temps pour l'organisation de ce type d'épreuve. Par conséquent, nous ne pouvons accepter ce type de comportement, car cela met en doute la capacité de cet archer à faire partie d'un groupe ou d'une équipe. De ce fait, nous ne pouvons pas prendre le risque d'inclure cette personne dans la composition d'une équipe, cela risquerait de mettre à mal toute l'équipe.

V. Assemblée Générale du comité départemental des Deux-Sèvres (21 janvier 2017)

Tony, Marc et Rémi se présentent comme candidats au comité. Il y a 12 candidats. Tous les clubs ne sont pas représentés.

VI. Assemblée Générale du comité Régional de la Nouvelle Aquitaine (12 février 2017)

Cette AG a lieu à Talence (33). Tony, Anita, Yvon, Marc et Thomas font le déplacement.

Il y a une forte augmentation des prix des inscriptions pour les manches de DRE. Thouars présente 6 équipes, cela coûte au club 560 euros. Tous les clubs ne pourront pas suivre.

Seules les quatre premières équipes seront qualifiées pour la finale à Périgny (17) pour les adultes, et à Ruelle (16) pour les jeunes.

Il faudra compter pour la finale, 50 euros de plus d'inscription par manche et par équipe.

Les premiers des finales gagnent 400 euros.

Alain S. pose la question du retour sur les clubs sur la somme demandée lors des manches de DRE.

On a subi l'organisation de l'Aquitaine au niveau du calendrier des compétitions. L'Aquitaine régit tout. Mettant en avant leur clubs concourant au niveau national.

Il devrait être possible de mettre en place des sites plus centraux ou utiliser des modalités de réunions par vidéo conférences par exemple pour garder le dynamisme des départements du Poitou-Charentes et du Limousin.

VII. Projet du club ETAF (Ecole de Tir à l'Arc Français)

M. Philippe Ortuno doit nous aider à monter le dossier pour devenir « CLUB ETAF ». Au classement officiel sur les performances FITA, le club de Thouars se situe à la 64ème place. Le label ETAF ne dure que 2 ans. Le seul club ETAF de l'ex région Poitou Charentes est Ardin, pour l'instant. Ils ont eu pour 3000 euros de subventions en matériel.

L'objectif est de passer ETAF dans les 4 ans qui viennent. Il faut donc monter ce projet avec des jeunes motivés et assidus.

Pour devenir Club ETAF il y a trois critères :

- 1. Le nombre de jeunes archers, dans les catégories Benjamins, Minimes et Cadets, en arc classique ayant une pratique compétitive : 6 archers du même club (soit l'équivalent de deux équipes) doivent avoir participé à au moins 3 tirs olympique dans la saison.*
- 2. Le niveau de performance atteint par l'ensemble de ces 6 archers : 530 points de moyenne pour les garçons et 510 points de moyenne pour les filles (niveau établi en fonction du niveau national actuel et non du niveau international. Ce critère évoluent au cours des années).*
- 3. La durée de fréquentation du club : 3 dernières années de licence dans le même club (s'il ne s'agit pas du club initial). En effet, nous avons estimé que l'impact de la formation et/ou de la qualité de l'entraînement proposé au sein du club est évaluable après 3 années.*

Une réunion sera organisée avec les enfants et les parents ainsi que la municipalité pour lancer ce projet.

VIII. Championnat de tir en salle jeunes à Nîmes (18 et 19 février 2017)

Pour l'instant Thomas (cadet) est dans le quota, Vivien (minime) et Axel (benjamin) sont pré-inscrits et peuvent prétendre encore y participer.

IX. Préparation de la finale du défi des maîtres (samedi 25 février)

Alain S. et Marc vont gérer l'installation du pas de tir le 24 février dès 14h00 à Saint-Varent.

Les récompenses seront des bons d'achats.

Voir avec l'Archerie du Centre et le comité départemental.

Vendredi 24 à 18h00 : installation des cibles.

Alain S fait la proposition de fabriquer des diplômes personnalisés avec des photos prises dans la journée.

Le repas du samedi soir : on prévoit un plat unique, une paella, fromage, des tartelettes et du pain à Intermaché de St Varent, pour 9 euros. On y ajoute un apéritif, du café, des assiettes et des couverts plastiques. *Après consultation et vote par mail : le prix du repas est fixé à 10 euros. (9€ pour 2 personnes, 10€ pour 5 personnes, 11 € pour 2 personnes, 12€ pour 2 personnes, 3 personnes n'ont pas répondu et 1 personne souhaitait une augmentation sans préciser de prix).* Il faut penser aux tables pour 100 personnes : Anita a fait une demande auprès de la ville de Thouars pour 100 personnes. Didier se propose d'en faire une auprès de celle de Saint Varent

X. Aménagement du pas de tir du stade Philippe Morin (murs de tir à 40 mètres, protection avec les bandes de carrières, angles de l'abri, porte du 50 mètres, etc.).

Il manque un pas de tir à 40 mètres. Il y a la place pour un pas de tir simple entre le 30 mètres et le 50 mètres. Il faudra demander des devis pour les transmettre à la mairie.

Il faut fixer une date pour placer les bandes de carrière, ainsi que la protection de l'angle de l'abri car le bord métallique est tranchant.

Il faudra aussi placer des protections entre l'abri et le pas de tir. Des gardes fixes placés en quinconces sont prévus. Olivier, Didier et Pierric prévoient une journée après le stage « campagne ».

XI. Formation d'un nouvel arbitre fédéral : Clément Thébault

Clément a été dissuadé de postuler à l'examen d'arbitre campagne alors qu'il y a un énorme manque dans cette catégorie d'arbitres par Mme Coussot, PCRA.

Donc il prépare l'option salle et FITA. Nous allons encourager Clément à passer aussi l'option « campagne ».

Il y a des clubs qui organisent des parcours campagne alors qu'ils n'ont pas d'arbitre campagne. Il n'est donc pas logique de décourager des personnes motivées.

XII. Labellisation FFTA (label argent et citoyen du sport)

Tony et Alain S. ont transmis le dossier pour l'obtention du label Argent. Il manquait des éléments pour envisager le label or. Au moment de la constitution du dossier Nicolas Deboeuf n'avait pas sa licence validée. Les interventions de Jonathan Hérim un vendredi sur deux ne rapporte pas de points pour le label. L'obtention du label n'apporte aucun avantage financier.

En comparaison le label « citoyen du sport » obtenu l'année dernière a rapporté 300 € de matériel. Nous allons refaire une demande pour cette année.

XIII. Les animations périscolaires

3 séances sont passées et se sont bien déroulées. Ce sont des groupes de 10 enfants. Les arcs ambidextres ont été achetés pour un montant de 1100 € .

Didier propose que le club achète des cibles mousses avec des centres amovibles pour l'année prochaine.

Alain S. propose des bandes pour les animations.

Ce sont les animateurs de ces séances qui vont chercher ce qui convient le mieux.

XIV. Commission « traditions », avancée des travaux (bannière, tir traditionnel...)

Yvon nous présente des modèles de bannières pour la Compagnie des Archers de la Trémoille.

Les avis sont partagés.

8 voix pour la n°1, 4 voix pour la n°2, 2 voix pour la n°3 et 0 voix pour la n°4.

Alain S. propose de couper la cible anglaise et de la compléter avec une cible campagne. Il faudrait faire un tirage papier pour mieux se rendre compte.

Il reste des renseignements à prendre pour le financement de cette bannière et la façon de faire (impression ou broderie).

Pour le tir à l'oiseau, les arcs à poulies ne seront pas autorisés. Il a lieu à l'extérieur à 50m de haut. Il faut deux oiseaux un pour le roi et un autre pour le roitelet. Il faut prévoir des écharpes : une rouge et deux bleues. Les gagnants doivent décorer la cible et organiser le concours suivant avec un banquet.

Nous choisissons la date du 8 juillet, jour du pique-nique de fin de saison du club.

XV. Portes ouvertes des 18 et 19 mars 2017 de notre partenaire GAEC Desnouhes au Vaudelnay (49).

Alain B. fera passer un lien doodle pour que les volontaires s'inscrivent. Les horaires auxquels il faut des encadrants sont de 10h00 à 14h00 et 14h00 à 18h00.

XVI. Utilisation de nos installations par la com-com de Thouars.

On a reçu un calendrier de la commune concernant l'utilisation de nos installations un vendredi par mois. M. Cochard a répondu à notre demande. Les paillons ont été financés par le club. Il semble qu'ils soient une quinzaine de personnes à les utiliser lors de ces temps.

L'aide financière pour le championnat de France extérieur de l'été dernier n'a toujours pas été versée.

XVII. Tir en campagne du 2 avril 2017 à Tourtenay.

Le circuit est décidé. Les blasons sont achetés. Marc va rencontrer la Maire du village.

Une demande officielle reste à faire, ainsi que d'autres autorisations pour des passages.

Il faut voir à une meilleure organisation pour les cibles (12 connues et 12 inconnues)

Le stage campagne est fixé au 25 ou 26 mars. Il faut récupérer des cibles le jeudi 23 mars. Olivier récupère la remorque.

XVIII. 1ère manche de DRE 2017 à Argenton l'Église les 22 et 23 avril 2017

Le club présentera 6 équipes :

1 benjamins-minimes

1 cadets-junior

1 femmes

2 hommes (1 DRE + DREA)

1 hommes poulies

XIX. Recherche de nouveaux partenaires

Yvon élabore un texte de présentation du club et Isabelle a prospecté pour des modèles de lettres.

Il faut réfléchir aux entreprises que l'on pourrait contacter pour devenir partenaire de notre compagnie.

Bellané n'est pas intéressé pour être un bienfaiteur mais on peut essayer de prévoir une animation en passant par le comité d'entreprise.

XX. Bilan comptable

A ce jour sur le compte courant il y a 4541,31€ et 4274,15€ sur le livret.

Le remboursement de la part du comité départemental pour les licences féminines sera une déduction sur la prochaine licence et non un chèque de remboursement, car dans les années passées certains chèques n'ont pas été débités par les licenciés féminines.

XXI. Mise en place d'un calendrier des réunions de notre conseil d'administration

Les dates des prochaines réunions du C.A. :

vendredi 17 mars à 20h00

vendredi 7 avril à 20h00

vendredi 9 juin à 20h00

vendredi 8 septembre à 20h00

vendredi 13 octobre : Assemblée générale de la Compagnie

XXII. Questions diverses

- Le nom officiel du club est « Compagnie des Archers de la Trémoille »

Attention aux classements avec un autre intitulé.

- Marc s'est renseigné auprès des assurances . Il semble que la MAIF nous propose un contrat plus intéressant avec un contrat supplémentaire pour l'encadrement jusqu'à 50 personnes en même temps. Cela fonctionne pour les animations.

Vote à l'unanimité pour le changement d'assurance.

- Isabelle présente le projet de questionnaire que le représentant des jeunes pourrait faire passer afin de savoir ce que les jeunes pensent du club (installation, encadrement lors des compétitions, etc.) car il n'est pas en contact avec tous les jeunes du club. Ces questionnaires sont juste des outils de communication pour faire remonter des informations ou des propositions au bureau.

- Il n'y aura pas d'affiliation à la fédération handisport car nous n'avons qu'une seule personne dans le club.

- Nous avons reçu une sollicitation pour participer au forum des associations les 11 et 12 mars 2017. Cela tombe le même jour que « la journée de la femme » au club. Marc et Stéphanie ont répondu. Il vaut mieux que le club organise ses journées arc au féminin plutôt que participer au forum. Donc le 11 mars auront lieu « les portes ouvertes féminines » de 14h00 à 18h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 12h30

A THOUARS le 21 janvier 2017

Le président de séance

La secrétaire de séance

